

toujours au sujet des ZFE : si votre véhicule est trop vieux, vous ne pourrez plus.....

...aller dans certaines grandes ville au 1er janvier 2025 :

TOUT COMPRENDRE – ZFE, comment s’y retrouver en 2025 ?

décembre 27, 2024

Publié par [BFM TV](#) le 19 décembre 2024

Interdictions de nouvelles vignettes dans les zones à faibles émissions (ZFE) de **Paris, Lyon, Grenoble et Montpellier, mais toujours pas de verbalisation**. D’autres métropoles lanceront aussi leur dispositif, mais avec là aussi une phase pédagogique.

En 2025, les Zones à faibles émissions (ZFE) se durcissent. Du moins, sur le papier, avec quatre grandes agglomérations, [Paris, Lyon, Grenoble et Montpellier](#), qui vont interdire à la circulation les véhicules Crit’Air 3 (Diesel d’avant 2011 et essence d’avant 2006).

Mais dans ces ZFE, comme dans les autres qui lanceront leur dispositif à partir du 1er janvier [2025] ou plus tard dans l’année, **il ne devrait pas encore y avoir de verbalisation. Une évolution attendue plutôt pour 2026**. L’année 2025 fait ainsi office plutôt de « **grande répétition** » avec cette réelle entrée en vigueur de ce dispositif, déjà maintes fois repoussée.

Pourquoi l’interdiction des voitures à vignettes Crit’Air 3 dans les ZFE a été assouplie ?

Il y a tout d’abord une dimension écologique: ces ZFE visent à améliorer la qualité de l’air dans les grandes zones urbaines. Une démarche européenne, avec déjà des ZFE en place dans plusieurs grandes villes chez nos voisins.

Au printemps dernier, le ministère de la Transition écologique avait constaté que la qualité de l’air s’était améliorée dans de nombreuses villes, d’où **cet assouplissement décidé**.

Au total, **seulement deux agglomérations qui devaient renforcer leur dispositif comme prévu: Paris et Lyon. Deux autres ZFE, celles de Grenoble et Montpellier ont décidé volontairement de maintenir le calendrier prévu**, à savoir l’interdiction des vignettes Crit’Air 3.

A l’origine, dans le cadre de la Loi Climat & Résilience, toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants devaient avoir mis en place leur ZFE en interdisant les Crit’Air 3 mais aussi les véhicules aux vignettes plus anciennes. **Un dispositif très sévère qui avait beaucoup inquiété**.

Finalement, les agglomérations ont le choix de fixer les vignettes concernées et certaines ont ainsi choisi de n’interdire que certains véhicules (les sans vignettes, soit les voitures d’avant 1997, par exemple à Lille, Metz, Annecy ou encore Bordeaux).

Difficile de s’y retrouver pour les automobilistes avec ce cadre national qui s’applique différemment au niveau local. La législation sur les ZFE a en outre

déjà beaucoup évolué et rien ne dit que ce ne sera pas encore le cas. Si vous êtes concerné, le mieux reste de consulter le site d'information de votre ZFE pour connaître ses spécificités (voir la liste en bas de cet article, en complément de notre carte interactive ci-dessous).

Est-ce que je risque d'être verbalisé ?

A priori non, car **la vidéoverbalisation ne sera mise en place qu'en 2026**. Les ZFE parlent en général de « période pédagogique », pour laisser le temps aux automobilistes de se préparer à ce cadre contraignant.

Jusqu'à présent, des contraventions ont été principalement dressées dans le contexte des pics de pollution. Ou d'autres vignettes peuvent d'ailleurs être interdites par les autorités en fonction du niveau du pic constaté.

Si vous circulez dans une ZFE, pensez donc quand même à vérifier que votre véhicule porte une vignette autorisée. Et si vous ne l'avez pas encore, à la commander [sur le site officiel du ministère](#) (3,77 euros par véhicule).

Vous pouvez en effet être sanctionné lors d'un contrôle routier, pour non-port de la vignette (que votre véhicule soit autorisé ou non), avec une amende de 68 euros.

Et plusieurs métropoles, [comme celle du Grand Paris](#), ont déjà prévu des dérogations possibles pour les possesseurs de véhicules

« **Les infractions à la ZFE pourront être constatées lors de contrôles routiers et au cours de verbalisations pour d'autres motifs d'infraction routière** », explique par exemple la métropole de Lille, qui met en place sa ZFE à partir du 1er janvier [2025] **en excluant les sans vignettes.**

Le cadre légal prévoit des amendes:

- De quatrième classe, pour les poids lourds, bus et autocars (135 euros forfaitaire)
- **De troisième classe, pour les autres catégories de véhicules (68 euros forfaitaire)**

Quelles aides pour changer de véhicule ?

Les vignettes Crit'Air 3 correspondent aux voitures diesels de plus de 14 ans (1ère immatriculation avant 2011) et aux véhicules essence de plus de 19 ans (1ère immatriculation avant 2006).

Au total au niveau national, cela représente 21% du parc roulant, soit 8,84 millions de voitures.

Or, le bonus écologique vient d'être largement révisé à la baisse, avec une application immédiate depuis début décembre. La prime à la conversion, qui permettait notamment de recevoir une aide supplémentaire pour un véhicule d'occasion récent contre une vieille voiture mise à la casse, a elle été tout simplement supprimée.

Il existe toujours des aides locales pour changer de voiture, au niveau des métropoles, mais aussi des régions et des départements. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces différents guichets.

ZFE : la liste de toutes les villes concernées

Les ZFE « actives » en France en 2025 (certaines ZFE démarrent au 1er janvier [2025] ou plus tard dans l'année)

- [Angers](#): exclusion des véhicules non classés
- [Annecy](#): exclusion des véhicules non classés
- [Annemasse](#): exclusion des véhicules non classés
- [Bordeaux](#): exclusion des véhicules non classés
- [Brest](#): exclusion des véhicules non classés
- [Caen](#): exclusion des véhicules non classés
- [Chambéry](#): exclusion des véhicules non classés
- [Grenoble](#): exclusion des Crit'Air 3, 4, 5 et des non classés
- [Le Havre](#): exclusion des véhicules non classés
- [Lille](#): exclusion des véhicules non classés
- [Lyon](#): exclusion des Crit'Air 3, 4, 5 et des non classés
- [Montpellier](#): exclusion des Crit'Air 3, 4, 5 et des non classés
- [Nantes](#): exclusion des véhicules non classés
- [Nîmes](#): exclusion des véhicules non classés
- [Paris](#): exclusion des Crit'Air 3, 4, 5 et des non classés
- [Pau](#): exclusion des véhicules non classés
- [Pays Basque](#) (Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz, Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos): exclusion des véhicules Crit'Air 5 et non classés à partir du 1er avril [2025]
- [Rennes](#): exclusion des véhicules non classés
- [Strasbourg](#): exclusion des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés
- [Toulon](#): exclusion des véhicules Crit'Air 5 et non classés
- [Tours](#): exclusion des véhicules non classés

Les ZFE sans interdiction aux particuliers

Brest

[Dijon](#) (dérogation permanente renouvelée potentiellement tous les ans)

Douai-Lens

Limoges

Mulhouse

[Nancy](#) (exclusion des poids lourds et véhicules utilitaires Crit'Air 5 et non classés, extension prévue aux véhicules légers Crit'Air 5 et non classés en 2028)

Orléans

Perpignan

Valenciennes

Source : https://www.bfmtv.com/auto/tout-comprendre-zfe-comment-s-y-retrouver-en-2025_AV-202412190070.html